## BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022



DROIT D'ENTRÉE					
Perçu à l'adhésion uniquement la 1ère année et à additionner à la cotisation calculée selon l'un des trois cas indiqués ci-dessous :		49€			
BIEN(S) INDIVIDUEL(S) Appartement, maison, commerce, bureau		Tarif annuel (TTC)*			
Pour le premier bien		99€			
Par bien supplémentaire		29 € x	=		
		Sous-total			
IMMEUBLE(S)					
Pour le premier immeuble		282€			
Par immeuble supplémentaire		58 € x	=		
		Sous-total			
SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES					
De 3 à 10 lots principaux		236€			
De 11 à 30 lots		293 €			
De 31 à 60 lots		349€			
De 61 à 100 lots		406€			
Si plus de 100 lots		406€			
et ajouter par tranche de 50 lots		58 € x	=		
		Sous-total			
	CODE PROMO				
25 MILLIONS DE PROPRIÉTAIRES / REVUE DE L'HABITAT					
Abonnement à 11 n°/ an + 1 n° HORS-SÉRIE VERSION PAPIER		29€	=		
Abonnement à 11 n°/ an + 1 n° HORS-SÉRIE VERSION NUMÉRIQUE		19€	=		
TOTAL À RÉGLER					

Votre cotisation annuelle est déductible des revenus fonciers soumis à un régime réel d'imposition, loi de finances pour 2006, article 76 XI.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Chambre des Propriétaires du Grand Paris - UNPI

ADHÉSION À TITRE Mme M.	PERSONNEL						
Nom :	Prénom :						
Année de naissance : Adresse (n° et voie) :							
Complément d'adress	e:						
Code postal : Ville	e:						
	table:						
Adresse e-mail :							
ADHÉSION AU TITR	E DE LA COPROPRIÉTÉ (SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES)						
Nom de la structure :							
Statut de la structure :							
Nom:	Prénom :						
Fonction ou mandat :							
Adresse (n° et voie) :							
Complément d'adress	e:						
Code postal : Vil	le :						
Téléphone : Po	rtable :						
Adresse e-mail:							
	oiens pour lesquels vous adhérez : t / 3-immeuble / 4-commerce / 5-bureau / 6-local professionnel / oncernée)	7-aı	utre				
	1	2	3	4	5	6	7
(merci d'entourer votre choi	nnu la Chambre des Propriétaires du Grand Paris - UNPI ? ix , plusieurs réponses sont possibles) dic bouche-à-oreille médias internet réseaux sociaux						

© Chambre des Propriétaires du Grand Paris - UNPI – Photos IStock – Septembre 2021 - ne pas jeter sur la voie

Loi n° 78-17 du 16 janvier 1978. Les informations ci-dessus ne seront utilisées qu'à des fins de gestion interne. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification, qui peut être exercé auprès de la Chambre des Propriétaires du Grand Paris - UNPI, 72-76 rue de Longchamp, 75116 Paris.

Signature:

Date: